



direction régionale
des affaires
maritime de ...

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER



direction
départementale des
affaires maritime de
.....

Dossier de Validation des Acquis de l'Expérience

LIVRET 1 DE RECEVABILITE DE LA DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

NOM :

PRENOM

Intitulé précis du diplôme, titre ou certificat pour lequel la demande est faite :

.....

DRAM de son quartier d'identification :

Adresse de la DRAM :

.....

.....

Avant-Propos

Le dossier de validation des acquis de l'expérience (*VAE*) est composé du « livret 1 » de recevabilité de la demande de VAE et du « livret 2 » de description de l'expérience.

Le présent livret « *Livret 1* » vise à vérifier que vous remplissez bien les conditions pour suivre une démarche de VAE en vue de l'obtention d'un titre de la marine marchande. Une fois ce dossier complété, vous le transmettez à la direction départementale des affaires maritimes de..... qui se prononcera sur la recevabilité de votre candidature. Dans l'hypothèse où votre candidature serait retenue, les services de la direction départementale des affaires maritimes vous délivrera le « *Livret 2* » de description de l'expérience (ou dossier-type) et vous orientera vers un centre de VAE.

La fiche de liaison entre la DDAM et le référent du centre de VAE visée par la DDAM et portant la mention « recevable » ou « recevable avec réserve » devra obligatoirement être présentée au centre de VAE afin que soit initiée la phase d'accompagnement par le référent.

Table des matières

<i>PARTIE 1 – Votre identité</i>	3
<i>PARTIE 2 – Votre expérience professionnelle</i>	4
<i>PARTIE 3 – Déclaration sur l'honneur</i>	6
<i>PARTIE 4 – Pièces justificatives</i>	7

PARTIE 1 – Votre identité

Madame / Monsieur :
(votre nom de naissance)

Votre nom marital ou d'usage :

Vos prénoms :

Votre date de naissance :

Votre lieu de naissance :

Votre nationalité :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Tél. domicile : Autre (travail, portable) :

E-mail :

Votre provenance professionnelle : (à cocher)

Marine Marchande :

N° d'identification auprès des affaires maritimes :

Quartier d'identification :

Catégorie ENIM :

Marine Nationale :

N° d'identification:

Autre situation :

.....

.....

PARTIE 2 – Votre expérience professionnelle

Veillez présenter votre expérience professionnelle, acquise tout au long de votre carrière, de la plus récente à la plus ancienne.

Date de début et date de fin du contrat	Nom et lieu de l'entreprise ou autre structure au sein de laquelle les activités ont été exercées	Pavillon du navire	Fonction occupée (indiquez si vous bénéficiez d'une dérogation)	Caractéristiques du navire (longueur, jauge brute, puissance propulsive)	Type de navigation	Temps embarqué (navigation effective)	Temps d'activité (temps embarqués +congés)

Date de début et date de fin du contrat	Nom et lieu de l'entreprise ou autre structure au sein de laquelle les activités ont été exercées	Pavillon du navire	Fonction occupée (indiquez si vous bénéficiez d'une dérogation)	Caractéristiques du navire (longueur, jauge brute, puissance propulsive)	Type de navigation	Temps embarqué (navigation effective)	Temps d'activité (temps embarqués +congés)

Vous pouvez copier cette page autant de fois que nécessaire

PARTIE 4 – Pièces justificatives

Si les documents et les pièces administratives sont des photocopies, les candidats doivent présenter les originaux lors du dépôt du dossier. Le dossier complété par le candidat doit être rédigé en français. Les documents et pièces administratives présentées par le candidat doivent être rédigés en français ou traduits en langue française par un traducteur agréé.

L'étude de recevabilité de votre demande de VAE nécessite que chaque expérience soit attestée par des documents conformes à la réglementation en vigueur. Les pièces justificatives prévues ci-après, apportant la preuve de vos expériences professionnelles maritimes acquises dans les cinq années précédant votre demande de VAE doivent impérativement être jointes au dossier. L'absence de ces documents conduira à la non-prise en compte de ces expériences dans l'étude de recevabilité de votre demande.

Les documents afférents à votre expérience professionnelle antérieure pourront faire l'objet d'une justification ultérieure (étape « référent »). Il vous est toutefois conseillé, afin de réduire les délais de traitement de votre demande, de joindre dès à présent toutes les pièces justificatives relatives à chacune des expériences professionnelles acquises depuis le début de votre carrière.

1- Au moment du dépôt de votre dossier, vous devez présenter à la DDAM ou au service des affaires maritimes, les pièces suivantes:

- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport);
- un certificat médical d'aptitude à la navigation maritime, délivré par un médecin du service des gens de mer (la durée de validité de ce certificat médical est d'une année) ou pour les marins en activité de la marine nationale, un certificat médical d'aptitude à la navigation maritime, délivré par un médecin de la marine nationale.

2- Si votre expérience a été acquise sur des navires armés avec rôle d'équipage, vous devez joindre au présent livret, les documents suivants édités par le service des affaires maritimes:

- relevés de navigation ; ventilation des services;
- fiches techniques des navires;
- fiche des dérogations, le cas échéant;

3- Si votre expérience professionnelle ne peut être attestée par des relevés de navigation :

- x Dans le cas d'une navigation effectuée sous **pavillon étranger**, l'expérience professionnelle maritime ainsi que les périodes de navigation professionnelle maritime devront être contresignées de manière appropriée et dûment enregistrées, pour chaque embarquement, sur un document officiel certifié et visé par l'autorité maritime du pavillon du navire; le cas échéant, vous devrez joindre une photocopie des dérogations aux conditions de qualifications délivrées par l'Etat national du pavillon des navires, ayant enregistré chacun de vos embarquements;
- x A défaut de document certifiés par l'Etat national du pavillon du navire, ou dans le cas d'une navigation accomplie à la **plaisance professionnelle** (sans rôle d'équipage), vous devrez, pour chaque embarquement, présenter un document officiel rédigé en langue française, visé par le capitaine et/ou son employeur, comportant les renseignements suivants :
 - date et lieu d'embarquement et de débarquement du marin ;
 - durée totale de l'expérience professionnelle maritime du marin en tant que marin professionnel navigant(ans, mois, jours) ;
 - durée totale de la navigation professionnelle maritime effective du marin (ans, mois, jours) ;
 - fonction exercée à bord par le marin ;
 - nom du navire ;
 - numéro d'immatriculation du navire de l'organisation maritime internationale ;
 - pavillon du navire ;
 - nom du capitaine du navire ;
 - armateur du navire ;
 - type du navire ;
 - jauge brute du navire (en tjb ou UMS) ;
 - longueur du navire (en mètre);
 - puissance propulsive du navire (en kW).

Ce document doit aussi indiquer l'identité (nom et prénoms) du signataire du document, sa qualité, son statut et sa fonction, son adresse et ses coordonnées téléphoniques ainsi que la date précise de la rédaction dudit document.

Ces renseignements seront accompagnés de tout document justificatif que vous pourrez fournir propre à établir la réalité et l'effectivité de cette navigation active et professionnelle (contrat de travail, bulletin de salaire, livre de bord...). Le service instruira le dossier déposé et appréciera si ces documents permettent d'établir le caractère actif et professionnel de la navigation dont il fait état. Si ces documents attestent du caractère réel des périodes embarquées mais ne permettent pas d'établir avec précision le temps effectivement passé à la mer, celui-ci sera pris en compte à hauteur de la moitié de la durée indiquée par les documents produits.

- x pour les agents civils et militaires ayant servi dans les services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics : une photocopie de l'état signalétique des services ; fiches techniques des navires ; un relevé détaillé des positions justifiant des périodes effectuées à la mer.

- 4- Les photocopies des contrats de travail, des certificats de travail, des attestations d'emploi délivrés par les employeurs.

- 5- Si vous êtes issu de la marine nationale, vous devez joindre le document correspondant à votre situation :
 - « *la fiche de liaison Marine nationale-Marine marchande* » pour les personnels militaires en activité;
 - le document intitulé « ordre de RCA » pour les personnels militaires rayés des cadres de l'activité.